
DECRET N° 2021/131 **DU** 09 MARS 2021
instituant des obsèques officielles en l'honneur de Monsieur
ADOUM GARGOUM.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU** la Constitution ;
VU le décret n° 76/424 du 16 septembre 1976 fixant les règles de protocole à observer en matière de cérémonies publiques, préséances et honneurs civils et militaires,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Des obsèques officielles sont instituées en l'honneur de Monsieur **ADOUM GARGOUM**, Ministre Délégué auprès du Ministre des Relations Extérieures chargé de la Coopération avec le Monde Islamique, décédé le 8 mars 2021 à Yaoundé des suites de maladie.

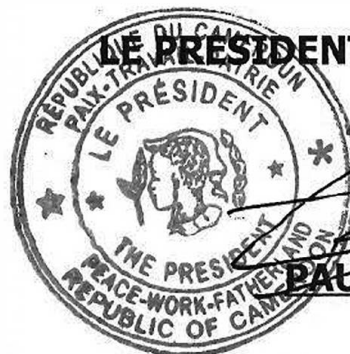
ARTICLE 2.- Ces obsèques officielles se dérouleront le mardi, 9 mars 2021.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-



Yaoundé, le 09 MARS 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA